

cl  
DECRET N°74-34 du 18 février 1974

portant nomination de M. Pascal A.ADDA,  
Administrateur Civil, en qualité de Directeur de  
la Sécurité d'Etat et de la Protection Civile.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;  
VU le Décret n° 72-279 du 26 Octobre 1972, portant formation  
du Gouvernement et les actes modificatifs subséquents ;  
VU le Décret n° 72-290 du 9 Novembre 1972, déterminant les  
services rattachés à la Présidence de la République et  
fixant les attributions des membres du Gouvernement et  
le Décret n° 73-17 du 19 Janvier 1973 qui l'a complété ;  
VU le Décret n° 70-181/CP-SGG du 23 Juillet 1970, portant  
nomination du Directeur des Affaires Intérieures ;  
VU le Décret n° 73-376 du 26 Décembre 1973, portant organisa-  
tion et fonctionnement du Ministère de l'Intérieur et  
la Sécurité ;  
SUR proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

D E C R E T E :

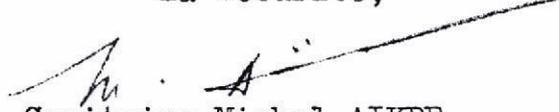
ARTICLE 1er.-M. Pascal A. ADDA, Administrateur Civil de 1ère classe,  
3è échelon, précédemment Directeur des Affaires Intérieures, est nommé  
Directeur de la Sécurité d'Etat et de la Protection Civile.

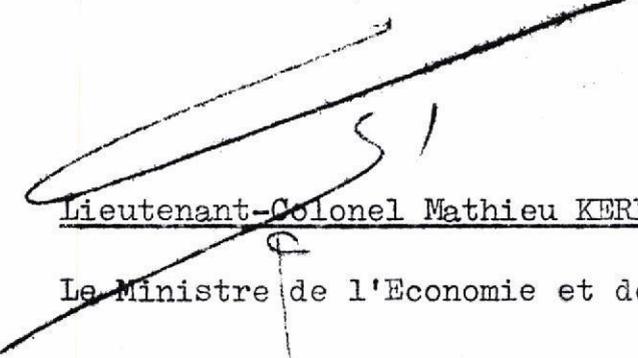
ARTICLE 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures  
contraires prend effet pour compter de la date de sa signature et sera  
publié et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à COTONOU, le 18 février 1974

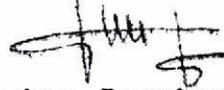
par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Intérieur et de  
la Sécurité,

  
Capitaine Michel AIKPE.

  
Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU.

Le Ministre de l'Economie et des Finances

  
Capitaine Janvier ASSOGBA.

AMPLIATIONS :

PR 8 - MIS 10 - DGAI 10 - MEF 2 - SPD 2  
MFPT 2 - SGG 4 - IAA 2 - IGF 2 - DGP-INSAE 8 - CS 6 - DB-DC-CF-DI-Trésor-  
Solde 6 - Grde Chanc.-DCCT-CNI 3 - Ministères 11 - JORD 1 - Intéressé 1 -